



COMMUNIQUÉ



Roissy,
Le 3 octobre 2024

TAXER LE TRANSPORT AÉRIEN ENCORE ET TOUJOURS



Ce n'est pas comme si tout était rose en ce moment dans le secteur aérien : les conflits qui se multiplient et mettent à mal les recettes avec de nombreuses destinations qui ne sont plus desservies et le prix du carburant qui joue au yoyo. **Dans ce contexte, notre gouvernement, à peine formé, s'apprête à augmenter la TSBA (Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion) et à pénaliser encore un secteur déjà surtaxé.**

Cette augmentation d'un milliard d'euros va alourdir considérablement les coûts qui pèsent sur les compagnies françaises. Notons que dans ce méandre de contributions, le groupe Air France est d'ailleurs le plus grand contributeur avec 140 millions d'euros collectés en 2023.

Quelles conséquences ?

Pour les passagers

Les compagnies vont répercuter de facto cette hausse de taxe sur le prix des billets. Quel sera alors le comportement des clients ? Celui d'aller à la concurrence étrangère. Éviter la France pour les correspondances et comme destination de voyage.

Pour les compagnies aériennes

C'est un coup de massue supplémentaire pour le pavillon français. En effet seuls les avions décollant du sol français s'acquittent de la TSBA, autrement dit 100% des rotations opérées par les compagnies françaises ! L'État français envisage de saborder la compétitivité des compagnies françaises qui peinent à se remettre de la période Covid. Dans un marché où la concurrence internationale fait rage, un nouveau boulet au pied des entreprises de transport nationales **amplifiera la distorsion de concurrence déjà pesante.** Que faire des efforts déjà engagés par les compagnies pour réduire l'empreinte carbone, la modernisation des flottes, les investissements dans les bio-carburants ? Envolés !

Pour les salariés

Les compagnies victimes de la hausse de la TSBA vont la répercuter, comme toujours, **sur leur sempiternelle variable d'ajustement : les salariés.**

Les embauches se feront moins nombreuses, les recherches de gain de productivité et la précarisation seront le levier des directions.

Et la CRPN dans tout cela ? Avec moins de PNC recrutés, il y a moins de cotisations pour la caisse de retraite des personnels navigants. On devra se diriger vers une réforme qui demanderait par exemple aux employeurs de relever les taux d'appels qu'ils ne seraient plus en mesure de financer.

L'État français ne se contente pas d'avoir mis en place la TSBA, d'avoir ouvert le ciel français aux compagnies du Golfe, de faire la part belle aux low costs et ultra low costs en les gavant d'aides et en fermant les yeux sur les violations de la loi, il en demande encore ! L'État souhaiterait la fin des compagnies françaises qu'il ne s'y prendrait pas autrement...

Non aux taxes déloyales qui pénalisent le pavillon français.

Non aux taxes abusives qui détruisent l'emploi PNC.

Le Bureau national